

### Fiche de données de sécurité

Copyright,2021, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:18-7049-2Numéro de version:3.00Date de révision:31/03/2021Annule et remplace la17/07/2020

version du :

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

# 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

CIRE AMBRE POUR CORPS CREUX P/N 08901.

#### Numéros d'identification de produit

UU-0109-4382-5 XS-0034-9164-3

7000110569 7100232708

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

#### - Utilisations identifiées:

Vernis

#### 1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX

**Téléphone:** 01 30 31 61 61 **E-mail:** tfr@mmm.com

**Site internet** htpp://3m.quickfds.com

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

# 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification par aspiration n'est pas requise sur l'étiquette car le produit est un aérosol.

### **CLASSIFICATION:**

Aérosol, Catégorie 1 - Aérosol 1; H222, H229 Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 1 - STOT RE 1; H372

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

#### 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

#### **MENTION D'AVERTISSEMENT:**

Danger

#### **Symboles:**

SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

#### **Pictogrammes**









#### Ingrédients :

| Ingrédient                             | Numéro CAS | EC No.    | % par poids |
|--|------------|-----------|-------------|
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | 64742-82-1 | 265-185-4 | 25 - 35     |

#### **MENTIONS DE DANGER:**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur

H315 Provoque une irritation cutanée.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée: Système nerveux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### MENTIONS DE MISE EN GARDE

#### **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260E Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122F.

31% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Etiquetage selon la Directive Européenne COV (2004/42/EC): 2004/42/EC IIB(e)(840)

480g/l

La note L s'applique La note N s'applique La note P s'applique

### 2.3 .Autres dangers

Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

# 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Ne s'applique pas.

#### 3.2. Mélanges

| Ingrédient   | Identifiant(s)                           | %       | Classification selon le règlement (CE)<br>n° 1272/2008 [CLP]   |
|--|--|---------|--|
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré                     | (N° CAS) 64742-82-1<br>(N° CE) 265-185-4 | 25 - 35 | Tox.aspiration 1, H304<br>STOT RE 1, H372<br>Nota P<br>Liq. inflam. 2, H225<br>Irr. de la peau 2, H315<br>Tox. aquatique chronique 2, H411 |
| Butane   | (N° CAS) 106-97-8<br>(N° CE) 203-448-7   | 25 - 35 | Gaz liquéfié, H280<br>Nota C,U   |
| Pétrolatum (pétrole), oxydé                                | (N° CAS) 64743-01-7<br>(N° CE) 265-206-7 | 20 - 30 | Nota N   |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole),<br>hydrotraités | (N° CAS) 64742-54-7<br>(N° CE) 265-157-1 | 5 - 10  | Nota L<br>STOT SE 3, H336<br>EUH066  |
| Acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium              | (N° CAS) 68608-26-4<br>(N° CE) 271-781-5 | 5 - 8   | Irr. des yeux 2, H319  |
| Propane  | (N° CAS) 74-98-6<br>(N° CE) 200-827-9    | 3 - 7   | Gaz liquéfié, H280<br>Nota U   |
| 2-Butoxyéthanol  | (N° CAS) 111-76-2<br>(N° CE) 203-905-0   | <1      | Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H302(LD50 = 1200 mg/kg Valeurs ETA selon l'annexe VI) Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319       |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

# 4. PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers secours:

### Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### 4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

#### 4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

L'exposition peut entraîner une irritabilité myocardiaque. Ne pas administrer de médicament sympathomimétique sans une nécessité absolue.

# 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction:

Utiliser un agent de lutte contre les incendies approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

### Décomposition dangereuse ou sous-produits

<u>Substance</u> Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone

#### Condition

Pendant la combustion. Pendant la combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.

# 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre le récipient qui présente une fuite sous une hotte avec ventilation. Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse d'extinction d'incendie Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas,

ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettover les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

#### 6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

# 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances au niveau du sol ou du plancher jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

# 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Valeurs limites d'exposition:

#### Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient                             | Numéro<br>CAS     | Agence:               | Type de limite                         | Informations complémentaires: |
|--|-------------------|-----------------------|--|-------------------------------|
| Butane                                 | 106-97-8          | VLEPs France          | ( )                                    |                               |
|  |                   |                       | (800 ppm)                              |                               |
| 2-Butoxyéthanol                        | 111-76-2          | VLEPs France          | VLEP(8 heures): 49 mg/m3 (10           | ) la peau                     |
|  |                   |                       | ppm); VLCT (15 minutes): 246           | )                             |
|  |                   |                       | mg/m3 (50 ppm)                         |                               |
| VLEPs France : France. Valeurs Limites | d'Exposition Prof | essionnelle (VLEP) au | x agents chimiques en France (INRS, ED | 984)                          |

Valeurs limites de moyenne d'exposition

### Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées:Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

#### 8.2. Contrôles de l'exposition:

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Ne pas rester dans la zône si la quantité d'oxygène disponible peut être réduite. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

#### Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée: Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

#### Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

MatérielEpaisseur (mm)Temps de pénétrationNéoprènePas de données disponiblesPas de données disponiblesCaoutchouc nitrile.Pas de données disponiblesPas de données disponiblesPolymère laminéPas de données disponiblesPas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

### Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

# 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:LiquideAspect physique spécifique::AérosolCouleurMarronOdeurTurpentine

Valeur de seuil d'odeur

Point de fusion / point de congélation

Point/intervalle d'ébullition:

Inflammabilité (solide, gaz): Limites d'inflammabilité (LEL)

Limites d'inflammabilité (UEL)

Point d'éclair:

Température d'inflammation spontanée

Température de décomposition

пH

Viscosité cinématique Hydrosolubilité Solubilité (non-eau)

Coefficient de partage n-octanol / eau

Pression de vapeur

Densité

Densité relative

Densité de vapeur relative

Pas de données de tests disponibles. Pas de données de tests disponibles.

-44 °C

Non applicable. 0,7 % en volume 8,5 % en volume

-97 °C 270 °C

Pas de données de tests disponibles.

la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)

Pas de données de tests disponibles.

Négligeable

Pas de données de tests disponibles. Pas de données de tests disponibles.

830 Pa [Conditions:(20°C)]

0.73 kg/l

0,73 [Réf. Standard : Eau = 1] Pas de données de tests disponibles.

#### 9.2. Autres informations:

#### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:

Pas de données de tests disponibles.

Teneur en matières volatiles: 65,27 %

# 10. STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

#### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### 10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

étincelles et / ou flammes

#### 10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

**Substance Condition** 

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

# 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2

et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

#### Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

#### Inhalation:

Asphyxie (simple): les symptômes peuvent inclure une sensation de tête vide, une sensation de suffocation, évanouissement et décès. Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

#### Contact avec la peau:

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur.

#### Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

#### **Ingestion:**

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

#### Autres effets de santé:

#### Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement. Une exposition unique, au-dessus des recommandations recommandées, peut provoquer une sensibilisation cardiaque avec des signes / symptômes qui peuvent inclure des battements cardiaques irréguliers (arythmie), des évanouissements, des douleurs thoraciques et peuvent être mortels.

#### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

| Nom                                    | Route        | Organis | Valeur  |
|--|--------------|---------|---|
|  |              | mes     |   |
| Produit                                | Cutané       |         | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Produit                                | Inhalation - |         | Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l     |
|  | Vapeur(4 h)  |         |   |
| Produit                                | Ingestion    |         | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Butane                                 | Inhalation-  | Rat     | LC50 277 000 ppm                                |
|  | Gaz (4       |         |   |
|  | heures)      |         |   |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Inhalation - |         | LC50 estimé à 20 - 50 mg/l                      |
|  | Vapeur       |         | _   |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Cutané       | Lapin   | LD50 > 3 000 mg/kg                              |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Ingestion    | Rat     | LD50 > 5 000 mg/kg                              |
| Propane                                | Inhalation-  | Rat     | LC50 > 200 000 ppm                              |
| -                                      | Gaz (4       |         |   |
|  | heures)      |         |   |

| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Cutané       | Lapin  | LD50 > 5 000 mg/kg |
|---|--------------|--------|--------------------|
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Ingestion    | Rat    | LD50 > 5 000 mg/kg |
| 2-Butoxyéthanol   | Cutané       | Cochon | LD50 > 2 000 mg/kg |
|   |              | d'Inde |                    |
| 2-Butoxyéthanol   | Inhalation - | Cochon | LC50 > 2,6 mg/l    |
|   | Vapeur (4    | d'Inde |                    |
|   | heures)      |        |                    |
| 2-Butoxyéthanol   | Ingestion    | Cochon | LD50 1 200 mg/kg   |
|   |              | d'Inde |                    |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

#### **Corrosion / irritation cutanée**

| Nom   | Organis<br>mes                | Valeur                          |
|---|-------------------------------|---------------------------------|
| Butane  | Jugement<br>professio<br>nnel | Aucune irritation significative |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré                  | Lapin                         | Irritant                        |
| Propane   | Lapin                         | Irritation minimale.            |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Lapin                         | Irritation minimale.            |
| 2-Butoxyéthanol   | Lapin                         | Irritant                        |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom   | Organis<br>mes | Valeur                          |
|---|----------------|---------------------------------|
| Butane  | Lapin          | Aucune irritation significative |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré                  | Lapin          | Aucune irritation significative |
| Propane   | Lapin          | Moyennement irritant            |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Lapin          | Moyennement irritant            |
| 2-Butoxyéthanol   | Lapin          | Irritant sévère                 |

Sensibilisation de la peau

| Nom   | Organis<br>mes   | Valeur        |
|---|------------------|---------------|
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré                  | Cochon<br>d'Inde | Non-classifié |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Cochon<br>d'Inde | Non-classifié |
| 2-Butoxyéthanol   | Cochon<br>d'Inde | Non-classifié |

# Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

| Nom   | Route    | Valeur  |
|---|----------|---|
| Butane  | In vitro | Non mutagène  |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré                  | In vivo  | Non mutagène  |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré                  | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Propane   | In vitro | Non mutagène  |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| 2-Butoxyéthanol   | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité

| Nom   | Route      | Organis<br>mes              | Valeur  |
|---|------------|-----------------------------|---|
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré                  | Cutané     | Souris                      | Certaines données positives existent, mais ces<br>données ne sont pas suffisantes pour justifier une<br>classification. |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré                  | Inhalation | Homme<br>et animal          | Certaines données positives existent, mais ces<br>données ne sont pas suffisantes pour justifier une<br>classification. |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Cutané     | Souris                      | Certaines données positives existent, mais ces<br>données ne sont pas suffisantes pour justifier une<br>classification. |
| 2-Butoxyéthanol   | Inhalation | Multiples espèces animales. | Certaines données positives existent, mais ces<br>données ne sont pas suffisantes pour justifier une<br>classification. |

# Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom                                    | Route      | Valeur   | Organis<br>mes                    | Test résultat               | Durée<br>d'exposition         |
|--|------------|--|-----------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Inhalation | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat                               | NOAEL 2,4<br>mg/l           | Pendant<br>l'organogenès<br>e |
| 2-Butoxyéthanol                        | Cutané     | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat                               | NOAEL<br>1 760<br>mg/kg/day | Pendant la<br>grossesse       |
| 2-Butoxyéthanol                        | Ingestion  | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat                               | NOAEL 100<br>mg/kg/day      | Pendant<br>l'organogenès<br>e |
| 2-Butoxyéthanol                        | Inhalation | Non classifié pour les effets sur le développement | Multiples<br>espèces<br>animales. | NOAEL 0,48<br>mg/l          | Pendant<br>l'organogenès<br>e |

# Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom                                       | Route      | Organe(s) cible(s)                          | Valeur   | Organis<br>mes                | Test résultat           | Durée<br>d'exposition |
|---|------------|---|--|-------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Butane                                    | Inhalation | Sensibilisation cardiaque                   | Risque avéré d'effets graves pour les organes.   | Humain                        | NOAEL Non disponible    |                       |
| Butane                                    | Inhalation | Dépression du<br>système nerveux<br>central | Peut provoquer somnolence ou vertiges  | Homme<br>et animal            | NOAEL Non<br>disponible |                       |
| Butane                                    | Inhalation | Coeur                                       | Non-classifié  | Chien                         | NOAEL<br>5 000 ppm      | 25 minutes            |
| Butane                                    | Inhalation | Irritation des voies respiratoires          | Non-classifié  | Lapin                         | NOAEL Non disponible    |                       |
| Naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré | Inhalation | Dépression du système nerveux central       | Peut provoquer somnolence ou vertiges  | Homme<br>et animal            | NOAEL Non disponible    |                       |
| Naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré | Inhalation | Irritation des voies respiratoires          | Certaines données positives<br>existent, mais ces données ne sont<br>pas suffisantes pour justifier une<br>classification. |                               | NOAEL Non<br>disponible |                       |
| Naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré | Inhalation | Système nerveux                             | Non-classifié  | Chien                         | NOAEL 6,5<br>mg/l       | 4 heures              |
| Naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré | Ingestion  | Dépression du<br>système nerveux<br>central | Peut provoquer somnolence ou vertiges  | Jugement<br>professio<br>nnel | NOAEL Non disponible    |                       |
| Propane                                   | Inhalation | Sensibilisation cardiaque                   | Risque avéré d'effets graves pour les organes.   | Humain                        | NOAEL Non disponible    |                       |
| Propane                                   | Inhalation | Dépression du<br>système nerveux<br>central | Peut provoquer somnolence ou vertiges  | Humain                        | NOAEL Non<br>disponible |                       |

| Propane   | Inhalation | Irritation des voies respiratoires          | Non-classifié  | Humain                            | NOAEL Non<br>disponible |                                    |
|---|------------|---|--|-----------------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Inhalation | Dépression du<br>système nerveux<br>central | Peut provoquer somnolence ou vertiges  | Homme<br>et animal                | NOAEL Non<br>disponible |                                    |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Ingestion  | Dépression du<br>système nerveux<br>central | Peut provoquer somnolence ou vertiges  | Jugement<br>professio<br>nnel     | NOAEL Non<br>disponible |                                    |
| 2-Butoxyéthanol   | Cutané     | Système endocrine                           | Non-classifié  | Lapin                             | NOAEL 902<br>mg/kg      | 6 heures                           |
| 2-Butoxyéthanol   | Cutané     | Foie  | Non-classifié  | Lapin                             | LOAEL 72<br>mg/kg       | Pas disponible                     |
| 2-Butoxyéthanol   | Cutané     | Rénale et / ou de la vessie                 | Non-classifié  | Lapin                             | LOAEL 451<br>mg/kg      | 6 heures                           |
| 2-Butoxyéthanol   | Cutané     | sang  | Non-classifié  | Multiples<br>espèces<br>animales. | NOAEL Non<br>disponible |                                    |
| 2-Butoxyéthanol   | Inhalation | Dépression du<br>système nerveux<br>central | Peut provoquer somnolence ou vertiges  | Humain                            | NOAEL Non<br>disponible |                                    |
| 2-Butoxyéthanol   | Inhalation | Irritation des voies respiratoires          | Certaines données positives<br>existent, mais ces données ne sont<br>pas suffisantes pour justifier une<br>classification. | Humain                            | NOAEL Non disponible    |                                    |
| 2-Butoxyéthanol   | Inhalation | sang  | Non-classifié  | Multiples<br>espèces<br>animales. | NOAEL Non<br>disponible |                                    |
| 2-Butoxyéthanol   | Ingestion  | Dépression du<br>système nerveux<br>central | Peut provoquer somnolence ou vertiges  | Jugement<br>professio<br>nnel     | NOAEL Non<br>disponible |                                    |
| 2-Butoxyéthanol   | Ingestion  | sang  | Non-classifié  | Multiples<br>espèces<br>animales. | NOAEL Non<br>disponible |                                    |
| 2-Butoxyéthanol   | Ingestion  | Rénale et / ou de la vessie                 | Non-classifié  | Humain                            | NOAEL Non<br>disponible | empoisonnem<br>ent et / ou<br>abus |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom   | Route      | Organe(s) cible(s)  | Valeur        | Organis<br>mes              | Test résultat           | Durée<br>d'exposition |
|---|------------|---|---------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Butane  | Inhalation | Rénale et / ou de la<br>vessie   sang                               | Non-classifié | Rat                         | NOAEL<br>4 489 ppm      | 90 jours              |
| Naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré                     | Inhalation | Système nerveux   | Non-classifié | Rat                         | LOAEL 4,6<br>mg/l       | 6 Mois                |
| Naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré                     | Inhalation | Rénale et / ou de la vessie   | Non-classifié | Rat                         | LOAEL 1,9<br>mg/l       | 13 semaines           |
| Naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré                     | Inhalation | Système respiratoire  | Non-classifié | Multiples espèces animales. | NOAEL 0,6<br>mg/l       | 90 jours              |
| Naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré                     | Inhalation | os, dents, ongles et /<br>ou les cheveux  <br>sang   Foie   muscles | Non-classifié | Rat                         | NOAEL 5,6<br>mg/l       | 12 semaines           |
| Naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré                     | Inhalation | Coeur   | Non-classifié | Multiples espèces animales. | NOAEL 1,3<br>mg/l       | 90 jours              |
| Distillats paraffiniques<br>lourds (pétrole),<br>hydrotraités | Inhalation | Système respiratoire  | Non-classifié | Rat                         | NOAEL 0,21<br>mg/l      | 28 jours              |
| 2-Butoxyéthanol   | Cutané     | sang  | Non-classifié | Multiples espèces animales. | NOAEL Non<br>disponible | Pas<br>disponible     |
| 2-Butoxyéthanol   | Cutané     | Système endocrine   | Non-classifié | Lapin                       | NOAEL 150<br>mg/kg/day  | 90 jours              |
| 2-Butoxyéthanol   | Inhalation | Foie  | Non-classifié | Rat                         | NOAEL 2,4<br>mg/l       | 14 semaines           |
| 2-Butoxyéthanol   | Inhalation | Rénale et / ou de la vessie   | Non-classifié | Rat                         | NOAEL 0,15<br>mg/l      | 14 semaines           |

Page: 11 de 18

| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | sang                 | Non-classifié | Rat       | LOAEL 0,15 | 6 Mois      |
|-----------------|------------|----------------------|---------------|-----------|------------|-------------|
|                 |            |                      |               |           | mg/l       |             |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | Système endocrine    | Non-classifié | Chien     | LOAEL 1,9  | 8 jours     |
|                 |            |                      |               |           | mg/l       |             |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion  | sang                 | Non-classifié | Rat       | LOAEL 69   | 13 semaines |
|                 | _          | -                    |               |           | mg/kg/day  |             |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion  | Rénale et / ou de la | Non-classifié | Multiples | NOAEL Non  | Pas         |
|                 |            | vessie               |               | espèces   | disponible | disponible  |
|                 |            |                      |               | animales. |            |             |

Danger par aspiration

| Nom                                    | Valeur              |
|--|---------------------|
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Risque d'aspiration |

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

# 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

#### 12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel  | N° CAS     | Organisme          | Type   | Exposition | Test point final | Test résultat |
|---|------------|--------------------|--|------------|------------------|---------------|
| Butane  | 106-97-8   |                    | Données non<br>disponibles ou<br>insuffisantes pour<br>la classification |            |                  | N/A           |
| Naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré               | 64742-82-1 | Crustacées         | Expérimental   | 96 heures  | EC50             | 2,6 mg/l      |
| Pétrolatum (pétrole),<br>oxydé                          | 64743-01-7 | Algues vertes      | Estimé   | 72 heures  | EL50             | 3 860 mg/l    |
| Pétrolatum (pétrole),<br>oxydé                          | 64743-01-7 | Truite arc-en-ciel | Estimé   | 96 heures  | LL50             | 3 540 mg/l    |
| Pétrolatum (pétrole),<br>oxydé                          | 64743-01-7 | Puce d'eau         | Estimé   | 48 heures  | LL50             | 7 070 mg/l    |
| Pétrolatum (pétrole),<br>oxydé                          | 64743-01-7 | Algues vertes      | Estimé   | 72 heures  | NOEL             | 1 250 mg/l    |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-54-7 | Algues vertes      | Estimé   | 72 heures  | EL50             | >100 mg/l     |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-54-7 | Puce d'eau         | Estimé   | 48 heures  | EL50             | >100 mg/l     |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-54-7 | Vairon de Fathead  | Expérimental   | 96 heures  | LL50             | >100 mg/l     |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-54-7 | Algues vertes      | Estimé   | 72 heures  | NOEL             | 100 mg/l      |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole),              | 64742-54-7 | Puce d'eau         | Estimé   | 21 jours   | NOEL             | 100 mg/l      |

| hydrotraités                                  |            |                    |  |           |      |              |
|---|------------|--------------------|--|-----------|------|--------------|
| Acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium | 68608-26-4 | Boue activée       | Expérimental   | 8 heures  | EC50 | >=3 200 mg/l |
| Acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium | 68608-26-4 | Algues vertes      | Expérimental   | 72 heures | EL50 | >100 mg/l    |
| Acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium | 68608-26-4 | Truite arc-en-ciel | Expérimental   | 96 heures | LL50 | >100 mg/l    |
| Acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium | 68608-26-4 | Puce d'eau         | Expérimental   | 48 heures | EL50 | >100 mg/l    |
| Acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium | 68608-26-4 | Algues vertes      | Expérimental   | 72 heures | NOEL | 100 mg/l     |
| Propane                                       | 74-98-6    |                    | Données non<br>disponibles ou<br>insuffisantes pour<br>la classification |           |      | N/A          |
| 2-Butoxyéthanol                               | 111-76-2   | Boue activée       | Expérimental   | 16 heures | IC50 | >1 000 mg/l  |
| 2-Butoxyéthanol                               | 111-76-2   | Huître             | Expérimental   | 96 heures | LC50 | 89,4 mg/l    |
| 2-Butoxyéthanol                               | 111-76-2   | Algues vertes      | Expérimental   | 72 heures | EC50 | 1 840 mg/l   |
| 2-Butoxyéthanol                               | 111-76-2   | Truite arc-en-ciel | Expérimental   | 96 heures | LC50 | 1 474 mg/l   |
| 2-Butoxyéthanol                               | 111-76-2   | Puce d'eau         | Expérimental   | 48 heures | EC50 | 1 550 mg/l   |
| 2-Butoxyéthanol                               | 111-76-2   | Algues vertes      | Expérimental   | 72 heures | EC10 | 679 mg/l     |
| 2-Butoxyéthanol                               | 111-76-2   | Puce d'eau         | Expérimental   | 21 jours  | NOEC | 100 mg/l     |

# 12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel  | N° CAS     | Type de test                   | Durée    | Type d'étude                             | Test   | Protocole                         |
|---|------------|--------------------------------|----------|--|--|-----------------------------------|
|   |            |                                |          |  | résultat   |                                   |
| Butane  | 106-97-8   | Expérimental<br>Photolyse      |          | Demi-vie<br>photolytique (dans<br>l'air) | 12.3 jours (t<br>1/2)  | Méthode non standard              |
| Naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré               | 64742-82-1 | Estimé Photolyse               |          | Demi-vie<br>photolytique (dans<br>l'air) | 12.99 jours (t<br>1/2)   | Méthode non standard              |
| Naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré               | 64742-82-1 | Expérimental<br>Biodégradation | 28 jours | Demande<br>biologique en<br>oxygène      | 75 % en poids  | OECD 301F - Manometric<br>Respiro |
| Pétrolatum (pétrole), oxydé                             | 64743-01-7 | Estimé<br>Biodégradation       | 28 jours | Demande<br>biologique en<br>oxygène      | 55 % en poids  | OECD 301F - Manometric<br>Respiro |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-54-7 | Expérimental<br>Biodégradation | 28 jours | Demande<br>biologique en<br>oxygène      | 31 % en poids  | OECD 301F - Manometric<br>Respiro |
| Acides sulfoniques de<br>pétrole, sels de sodium        | 68608-26-4 | Estimé<br>Biodégradation       | 28 jours | Demande<br>biologique en<br>oxygène      | 8 % Demande<br>biologique en<br>oxygène<br>DBO/Demande<br>biologique en<br>oxygène<br>théorique<br>DBThO | OCDE 301D                         |
| Propane   | 74-98-6    | Expérimental<br>Photolyse      |          | Demi-vie<br>photolytique (dans<br>l'air) | 27.5 jours (t<br>1/2)  | Méthode non standard              |
| 2-Butoxyéthanol   | 111-76-2   | Expérimental<br>Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone             | 90.4 % en<br>poids   | OCDE 301B - Mod. CO2              |

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

\_\_\_\_\_

| Matériel  | CAS N°     | Type de test   | Durée | Type d'étude                                    | Test<br>résultat | Protocole                               |
|---|------------|--|-------|---|------------------|---|
| Butane  | 106-97-8   | Expérimental<br>Bioconcentratie  |       | Lod du Coefficient<br>de partage<br>octanol/eau | 2.89             | Méthode non standard                    |
| Naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré                     | 64742-82-1 | Expérimental<br>Bioconcentratie  |       | Facteur de bioaccumulation                      | >1000            | Méthode non standard                    |
| Pétrolatum (pétrole), oxydé                                   | 64743-01-7 | Données non<br>disponibles ou<br>insuffisantes pour la<br>classification | N/A   | N/A   | N/A              | N/A                                     |
| Distillats paraffiniques<br>lourds (pétrole),<br>hydrotraités | 64742-54-7 | Estimé<br>Bioconcentratie  |       | Facteur de bioaccumulation                      | 7.5              | Estimation : Facteur de bioaccumulation |
| Acides sulfoniques de<br>pétrole, sels de sodium              | 68608-26-4 | Données non<br>disponibles ou<br>insuffisantes pour la<br>classification | N/A   | N/A   | N/A              | N/A                                     |
| Propane   | 74-98-6    | Expérimental<br>Bioconcentratie  |       | Lod du Coefficient<br>de partage<br>octanol/eau | 2.36             | Méthode non standard                    |
| 2-Butoxyéthanol   | 111-76-2   | Expérimental<br>Bioconcentratie  |       | Lod du Coefficient<br>de partage<br>octanol/eau | 0.81             | Méthode non standard                    |

#### 12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de donnée de test disponible

#### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

#### 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

### 12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

# 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Installation doit être capable de gérer les aérosols. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'étre en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

#### Code déchets EU (produit tel que vendu)

16 05 04\* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

\_\_\_\_\_

# Code déchet européen (emballage vide)

15 01 04 Emballage métallique

# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| (ADR)  | Transport aérien (IATA)  | Transport maritime (IMDG)   |
|--|--|---|
| UN1950   | UN1950   | UN1950  |
| AEROSOLS   | AEROSOLS, FLAMMABLE  | AEROSOLS(NAPHTHA<br>(PETROLEUM),<br>HYDRODESULFURIZED<br>HEAVY)   |
| 2.1  | 2.1  | 2.2   |
| Non applicable.  | Not Applicable   | Not Applicable  |
| Non dangereux pour l'environnement   | Not applicable   | Not a Marine Pollutant  |
| Veuillez-vous référer aux<br>autres sections de la FDS<br>pour plus d'informations | Please refer to the other sections of the SDS for further information.   | Please refer to the other sections of the SDS for further information.  |
| Pas de données de tests disponibles.   | No Data Available  | No Data Available   |
| Pas de données de tests disponibles.   | No Data Available  | No Data Available   |
| Pas de données de tests disponibles.   | No Data Available  | No Data Available   |
| (E)  | Not Applicable   | Not Applicable  |
| 5F   | Not Applicable   | Not Applicable  |
| 4  | Not Applicable   | Not Applicable  |
| 0  | 0  | 0   |
| Non applicable.  | Not Applicable   | NONE  |
|  | AEROSOLS  2.1  Non applicable.  Non dangereux pour l'environnement  Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations  Pas de données de tests disponibles.  Pas de données de tests disponibles.  Pas de données de tests disponibles.  (E)  5F  4 | AEROSOLS  AEROSOLS, FLAMMABLE  2.1  Non applicable.  Not Applicable  Not applicable  Not applicable  Veuillez-vous réfèrer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations Pas de données de tests disponibles.  Pas de données de tests disponibles.  Pas de données de tests disponibles.  No Data Available  Not Applicable  Not Applicable  Not Applicable |

| Transport non autorisé | Non applicable. | Not Applicable | Not Applicable |
|------------------------|-----------------|----------------|----------------|
|                        |                 |                |                |

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

# 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

#### Cancérogénicité

| <u>Ingrédient</u> | <u>Numéro CAS</u> | <u>Classification</u> | <u>Réglementation</u>   |
|-------------------|-------------------|-----------------------|-------------------------|
| 2-Butoxyéthanol   | 111-76-2          | Gr.3: non classifié   | Centre International de |
|                   |                   |                       | Recherche sur le        |
|                   |                   |                       | Cancer (CIRC)           |

#### Tableau des maladies professionnelles

84

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et dimétylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

#### 15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

# 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Liste des codes des mentions de dangers H

| EUH066<br>H222 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  Aérosol extrêmement inflammable.                      |
|----------------|---|
| H225           | Liquide et vapeurs très inflammables.   |
| H229           | Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur   |
| H280           | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  |
| H302           | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H304           | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.   |
| H315           | Provoque une irritation cutanée.  |
| H319           | Provoque une sévère irritation des yeux   |
| H332           | Nocif par inhalation.   |
| H336           | Peut provoquer somnolence ou vertiges   |
| H372           | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.                  |
| H372           | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système nerveux. |
| H411           | Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.   |

# Raison de la révision:

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.

```
Remarque CLP (phrase) - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Précaution CLP - Eliminage - L'information a été supprimée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.
Etiquette: CLP Organes cible (Codes des mentions de danger) - L'information a été modifiée.
Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.
Section 2: Autres phrases de risques - L'information a été modifiée.
Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 03: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.
Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été ajoutée.
Section 04: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.
Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.
Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.
Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.
Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.
Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.
Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.
Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 11: Une exposition unique peut causer: (phrases standards) - L'information a été modifiée.
Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.
Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.
Section 12 : Pas de données pour la mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.
Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14
            Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
            Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.
Section 14
Section 14
            Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.
            Température critique - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14
```

Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée. Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Coefficient multiplicateur - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.

Section 14 Règlementations - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Page: 17 de 18

- Section 14 Précautions particulières Titre principal L'information a été ajoutée.
- Section 14 Précautions particulières Données règlementaires L'information a été ajoutée.
- Section 14 Catégorie de transport Titre principal L'information a été ajoutée.
- Section 14 Catégorie de transport Données règlementaires L'information a été ajoutée.
- Section 14 Transport en vrac Données règlementaires L'information a été ajoutée.
- Section 14 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC Titre principal L'information a été ajoutée.
- Section 14 Transport non autorisé Titre principal L'information a été ajoutée.
- Section 14 Transport non autorisé Données règlementaires L'information a été ajoutée.
- Section 14 code tunnel Titre principal L'information a été ajoutée.
- Section 14 Code tunnel Donnés réglementaires L'information a été ajoutée.
- Section 14 Numéro ONU Données L'information a été ajoutée.
- Section 14 Numéro ONU L'information a été ajoutée.
- Section 15: Remarque d'étiquettage et Détergent EU L'information a été supprimée.
- Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.
- L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr